

Annexe VI – CAP - Grille indicative pour l'évaluation de l'expression écrite

Adaptation de la « Grille nationale d'évaluation en **langue vivante étrangère** au CAP » parue au bulletin officiel n°26 du 25 juin 2020 (annexe IV), afin d'intégrer la compétence graphique en japonais aux critères d'évaluation de l'expression écrite dans les épreuves obligatoires de langue vivante étrangère au CAP. Une attention particulière sera portée à l'emploi des signes japonais. Toutefois, les indications sur la compétence graphique ne sauraient constituer à elles seules des critères suffisants pour décider du niveau d'une production et doivent impérativement être mises en relation avec les autres critères d'évaluation de la grille. Pour rappel, c'est le niveau A2+ du CECRL qui est attendu en fin de LVB.

Épreuve obligatoire de langue vivante étrangère au CAP Contrôle en cours de formation (CCF) - Situation A Épreuve finale ponctuelle - Sous-épreuve 1

Compréhension de l'oral		Compréhension de l'écrit		Expression écrite	
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Identifie la thématique générale ou l'objet principal du document écouté. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce document, les informations significatives ainsi que certains détails pertinents.	4 pts. ou 3,5 pts.	Identifie la thématique générale ou l'objet principal du document écrit proposé. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce document, les informations significatives ainsi que certains détails pertinents.	4 pts. ou 3,5 pts.	Produit, en adéquation avec la situation proposée, un écrit immédiatement compréhensible (vocabulaire approprié et effort de construction syntaxique du propos). En fonction du sujet, l'écrit produit cherche à exprimer une appréciation, une préférence, etc. Les kana sont tous utilisés parfaitement et il n'y a pas de rōmaji.	4 pts. ou 3,5 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Comprend les éléments importants du document écouté. Identifie le type de message ou d'énoncé écouté.	3 pts. ou 2,5 pts.	Comprend les éléments importants du document écrit proposé. Identifie visuellement et graphiquement le type de document écrit proposé.	3 pts. ou 2,5 pts.	Produit un écrit globalement compréhensible, dont les formulations présentent une certaine cohérence, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité. Les kana sont majoritairement utilisés malgré quelques retours très ponctuels aux rōmaji.	3 pts. ou 2,5 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	2 pts. ou 1,5 pt.	Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	2 pts. ou 1,5 pt.	Produit un écrit dont la longueur est nettement inférieure à la minimale attendue. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible. Les rōmaji sont majoritairement utilisés malgré quelques kana isolés.	2 pts. ou 1,5 pt.
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Identifie quelques sons, mots ou éléments de sens épars et isolés.	1 pt. ou 0,5 pt.	Identifie quelques signes, mots ou éléments de sens épars et isolés.	1 pt. ou 0,5 pt.	Produit des signes, des mots ou groupes de mots isolés. S'exprime dans une langue rudimentaire et peu compréhensible. Il n'y a aucun kana dans la production et les rōmaji sont mal utilisés.	1 pt. ou 0,5 pt.
Note sur 4 Compréhension de l'oral	/4	Note sur 4 Compréhension de l'écrit	/4	Note sur 4 Expression écrite	/4
				Note intermédiaire de l'élève	/12